



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS N°7**

Publié le 03 février 2021



CABINET DU PRÉFET.....

Chefferie de Cabinet.....

- Arrêté en date du 20 janvier 2021 accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement au Gardien de la Paix Lionel OBJOIS en fonction à la CRS Autoroutière Nord-Pas-de-Calais, détachement Saint-Omer.....

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ.....

Bureau des Élections et des Associations.....

- Arrêté en date du 02 février 2021 complétant l'arrêté du 20 octobre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement d'Arras..

SOUS-PRÉFECTURE DE CALAIS.....

Bureau de la Réglementation et des Libertés Publiques.....

- Arrêté modificatif en date du 28 janvier 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Calais.....

SOUS-PRÉFECTURE DE BOULOGNE-SUR-MER.....

Cabinet du Sous-Préfet.....

- Arrêté complémentaire en date du 28 janvier 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.....

SOUS-PRÉFECTURE DE BÉTHUNE.....

Bureau de la Vie Citoyenne.....

- Arrêté en date du 26 janvier 2021 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Autorisation n° A03 062 0064 0 délivrée à M. David GRECO.....
- Arrêté en date du 29 janvier 2021 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Autorisation n° A06 062 0070 0 délivrée à M. Jean-Marie YVART.....
- Arrêté en date du 29 janvier 2021 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Autorisation n° A02 062 0175 0 délivrée à M. Nicolas DESPREZ.....
- Arrêté en date du 29 janvier 2021 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Autorisation n° A02 062 0597 0 délivrée à Mme Muriel IDKOWIAK épouse SAVARY.....
- Arrêté en date du 26 janvier 2021 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Autorisation n° A02 062 0484 0 délivrée à M. Stéphane PLASCZEK.....
- Arrêté en date du 26 janvier 2021 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Autorisation n° A03 062 0005 0 délivrée à M. Patrice THUILLIER.....
- Arrêté en date du 26 janvier 2021 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Autorisation n° A05 062 0060 0 délivrée à M. Philippe BACZKOWSKI.....
- Arrêté en date du 26 janvier 2021 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Autorisation n° A02 062 0591 0 délivrée à M. Daniel HOGUET.....
- Arrêté en date du 26 janvier 2021 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Autorisation n° A08 062 0039 0 délivrée à M. Bruno HERRENG.....
- Arrêté en date du 26 janvier 2021 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Autorisation n° A02 062 0496 0 délivrée à M. James WILLAERT.....
- Arrêté en date du 26 janvier 2021 portant retrait d'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière – Autorisation n° A12 062 0042 0 délivrée à M. Landry SANTOULANGUE.....

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.....

- Arrêté préfectoral n°HV20210126-150 en date du 26 janvier 2021 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Pauline Helbling.....
- Arrêté préfectoral n°HV20210125-149 en date du 25 janvier 2021 attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Julie Dieudonné.....

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....

Délégation à la Mer et au Littoral – Service des affaires maritimes et du littoral.....

- Arrêté en date du 02 février 2021 modifiant l'arrêté du 26 novembre 2020 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2021.....
- Arrêté en date du 26 novembre 2020 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2021.....

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITÉS PRIVÉES DE SÉCURITÉ.....

Commission Locale d'Aménagement et de Contrôle Nord.....

- Extrait individuel de la décision n°AUT-N1-2021-01-28-A-00008790 portant délivrance d'une autorisation d'exercer – L'OPALE PICARDE SECURITE, sis 106 avenue Michel Malingre 62600 Berck – Autorisation d'exercer AUT-062-2120-01-28-20210355976.....

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AVIATION CIVILE.....

Direction de la sécurité de l'Aviation civile.....

- Décision n°2021-07/DSAC-N/D/D portant autorisation de vols rasants – Société Aéro Fun Formation.....



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

Chefferie du cabinet

Arras, le 20 janvier 2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 portant création en matière de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n° 70-721 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution des récompenses susvisées ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors-classe) ;

CONSIDÉRANT que, le 7 janvier 2021 à MARCK, le gardien de la paix Lionel OBJOIS, en fonction à la CRS Autoroutière Nord – Pas-de-Calais, détachement de SAINT-OMER, a fait preuve d'un courage et d'un dévouement exemplaires en protégeant une personne qui allait se faire percuter par un véhicule ;

ARRETE

Article 1er : La Médaille de bronze pour acte de courage et de dévouement est décernée au gardien de la paix Lionel OBJOIS, en fonction à la CRS Autoroutière Nord – Pas-de-Calais, détachement de SAINT-OMER.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Le préfet,


Louis LE FRANC



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Bureau des Elections et des Associations

Arras, le 02/02/2021

**ARRETE COMPLETANT L'ARRETE DU 20 OCTOBRE 2020 PORTANT NOMINATION DES
MEMBRES DES COMMISSIONS DE CONTROLE CHARGEES DE LA REGULARITE
DES LISTES ELECTORALES DANS LES COMMUNES
DE L'ARRONDISSEMENT D'ARRAS**

Vu le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-10-19 du 24 août 2020 accordant délégation de signature ;

Vu les désignations des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants faites par M. le Président du tribunal judiciaire d'ARRAS ;

Vu les désignations des représentants de l'administration ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1^{er} : L'arrêté du 20 octobre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes de l'arrondissement d'ARRAS est modifié conformément au tableau ci-annexé :

Le resté est sans changement.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Alain CASTANIER

Annexe à l'arrêté du 02 février 2021 – arrondissement d'ARRAS

**COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII**

Commune	Conseiller Municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
AVERDOINGT	LAGACHE Jérôme	LEFEBVRE Christelle	DEMOULIN-DELRUE Stéphanie
AYETTE	LARDIER Alexis	DUMORTIER Jean-Marc	FROMENTIN André
BEAUMETZ-LES-LOGES	SALLE Cathy	DELACOURT Fabienne	DAUCOURT Francis
BEAUVOIS	BUQUET David	PROMEROVA Jean-Jacques	JOLY Catherine
BOFFLES	LION Daniel	NIVEL Xavier	PIERLOT Maurice
BOURET-SUR-CANCHE	LESIEUX Arnaud	VASSEUR Martine	DALEU Bertrand
BOYELLES	DEVEY Virginie	FLAMME Sylvain	CARON Philippe
CAPELLE-FERMONT	PINTAPARIS Guillaume	DESFRAICOIS Jean	POUCHAIN Marie-Claude
ERIN	DELAMARRE Hubert	DEBUSSCHERE Alain	CARON Jean-Paul
FAMPOUX	GIMONET Luc	HERMANT Jean-Pierre	WATEL Gérard
FICHEUX	CAILLERET Michèle	SUDOL Raymonde	GACH Jean-Pierre
GAUCHIN-VERLOINGT	LECLERCQ Isabelle	DIEVAL Serge	BLOIS Philippe
GENNES IVERGNY	GAVOIS Jacques	BOUTTE Laurence	POUPART Marie-Laure
GIVENCHY-LE-NOBLE	DIEVAL Marie-Paule	TURCQ Aline	RUYSSSEN Jean-Pierre
HARAVESNES	VARLET Adrien	DE CLERCQ Amélie	TETARD Marie
IZEL-LES-EQUERCHIN	BLONDIN Franck	KUZNIK Michel	BECOURT Francis
LIGNY-THILLOY	TABARY Marc	SAVARY Christiane	TALANDIER Micheline
MONCHEL SUR CANCHE	DUCHATEAU Bernard	GROUX Floriane	VASSEUR Joséline
ROUGEFAY	FORGEZ Jacques	LAURENT Claudine	BELLETTRE Marie-Andrée
SAINTE-NICOLAS	NOEL Jean-Claude	LEFEBVRE Lydie	VATIN Marie-Thérèse
TOLLENT	DECROIX Thérèse	HANON Guy	LEROY Patrick
WARLINCOURT-LES-PAS	FARDEL Jean-Paul	FARDEL Marie-Noelle	JOURDEL Thierry

Annexe à l'arrêté du 02 février 2021 – arrondissement d'ARRAS

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers Municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier Renouveaulement du conseil Municipal	Conseiller(s) Municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier Renouveaulement du Conseil municipal	Conseiller Municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors Du dernier renouvellement du Conseil municipal
ACHICOURT	THELLIER-DESPLANQUES Philippe POMMIERS Aurélien GOUEMAND HALLOY Evelyne	CASTETS Michel	HONNART Anaïs
ATHIES	GOUBET Maxime LESAINC Clotilde LEFRANC Corinne	TREMPONT Cécile STACHOWIAK Jean-Fabrice	
MONT SAINT ELOI	COPPIN Michel DUMEIGE Claudine CARIDROIT Pascal	DE SAINT LEGER Alain LIONET Cathy	



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Affaire suivie par : Nathalie LEULLIEUX
Tél : 03 21 19 70 56
nathalie.leullieux@pas-de-calais.gouv.fr

**ARRETE MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES
COMMISSIONS DE CONTROLE CHARGEES DE LA REGULARITE DES LISTES
ELECTORALES
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE CALAIS**

Le Préfet du Pas-de-Calais

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret du 22 août 2017 portant nomination de M. Michel TOURNAIRE, sous-préfet hors classe, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement de Calais (classe fonctionnelle II) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2020-11-25 du 24 août 2020 accordant délégation de signature à M. Michel TOURNAIRE, Sous-Préfet de l'arrondissement de Calais ;

VU les désignations des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par le président du tribunal de grande instance de BOULOGNE SUR MER et de SAINT-OMER ;

VU les désignations des représentants de l'administration ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur la proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Calais ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'arrêté préfectoral du 25 novembre 2020 est modifié conformément aux annexes ci-jointes (commune de Ardres, Muncq Nieurlet et Polincove).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Calais et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Calais, le 28 janvier 2021

Le Sous-Préfet,


Michel FOURNAIRE

Annexe à l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2021

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

Commune	Conseiller Municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
ALEMBON	DAMAS Jocelyne	DAMBRINE Joseph	CLERBOUT Christelle
ARDRES	PREVOST Pierre	VASSEUR Roland	BALLOY Francis <u>Suppléant</u> Mme Thérèse VASSEUR
AUTINGUES	DEVOS Julie	GRESSIER Pierre-Alain	ADRIANSEN François <u>Suppléant</u> WEKSTEEN Nicolas
BAINGHEN	BAILLY Henri	GOURDIN Evelyne	CALON ep. POCHET Elodie
BALINGHEM	DALIBON Yves	PORQUET Stéphane	HEMBERT Bruno <u>Suppléant</u> GENGEL Bernard
BONNINGUES LES CALAIS	LIETARD Marie-Laure	DUVIVIER José	SALVARY Christian
BOUQUEHAULT	BOULOGNE Alain	CHRETIEN Christine	VINCENT Louis
BOURSIN	ROUTIER Nicolas	DARCHEVILLE Jean-Pierre	GUILLAUME Wilfrid
BREMES LES ARDRES	CULNART Francis	SEUX née CARON Bernadette	VENHERSECKE Jean-François <u>Suppléant</u> DISSAUX Jean-Luc
CAFFIERS	LEFEBVRE Joseph	BERDIN Bruno	BONNINGUE Blandine
CAMPAGNE LES GUINES	VANHAECKE Marie	CLABAUX Bernard	CLABAUX Frédéric
COQUELLES	CAMMAS Alain	ADRIASEN Bernard	ACTHREGALLE Bernard
ESCALLES	LEJOSNE Gertrude	VERSTRATE Régine	LARUE ep. BOUTROY Catherine
FIENNES	ROBERVAL Clotilde	DAQUIN Jean-Bernard	DEZEGUE Jean-Louis
FRETHUN	CHEVALIER Nicolas	HEDDEBAUX Jean-Pierre	BLONDEL Philippe
GUEMPS	DONNARUMMA Marie	PARIS Sabine	JULLIEN Sandrine <u>Suppléant</u> LEUILLOT Pascaline
HARDINGHEM	DELPLACE Brigitte	LEULIETTE Marie-Camille	CARTON Isabelle
HERBINGHEM	COTTEL Raynald	BRUNET Annie	EVARD Régis
HERMELINGHEM	CARON Willy	DUPONT Betty	TAVERNE Pierre
HOCQUINGHEM	WINTREBERT Christophe	MUYS François	DEFACHELLES Evy
LANDRETHUN LES ARDRES	POLLET Aurore	LELEU Arnaud	CORBEAU Jean-Baptiste <u>Suppléant</u> HEMBERT Christophe
LOUCHES	BENEFICE Sophie	CAILLIEZ Edwige	VANROELEN Yann
MUNCQ NIEURLET	CUVILLIER Yves	DENIS Pierre	GAY Sabine ep BLEZEL <u>Suppléant</u> Mickael AGEZ
NIELLES LES ARDRES	SPECQ Manon	CALAIS Véronique	LEFEBVRE-GLORIANTE Martine
NIELLES LES CALAIS	LEFOUR Sylvie	MARYNIAK Pierre	HAMAIN Jacques
NORTKERQUE	BOURET Sandy	CHARLEMAGNE Albert	CHRETIEN Denis <u>Suppléant</u> SEYNAVE Jean-Claude
NOUVELLE EGLISE	DRIEUX-WULLENS Colette	RIVET Bruno	DELPLACE Laurent <u>Suppléant</u> LENGAGNE Christian

Annexe à l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2021

COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS

Commune	Conseillers Municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier Renouvellement du conseil Municipal	Conseiller(s) Municipal(ux) appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors du dernier Renouvellement du Conseil municipal	Conseiller Municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le grand nombre de sièges lors Du dernier renouvellement du Conseil municipal
ANDRES	MOLEND-PRUVOST Jean-Michel MOUCHON Claudine RENIER Stéphane	GLORIAN Christiane BLANQUART Frédéric	
AUDRUICQ	VERSCHEURE Dominique VERSCHEURE Anita WULLENS Nadine	LOUCHEZ Jean-Marie HERTAULT Emmanuel	
CALAIS	DARRE Dominique VAN ROOY Frédérique HENOT Frédéric	QUENEZ Virginie	BOUCHER Martine
COULOGNE	CADET Romuald BROZA Laëtitia NORMAND Mélanie	FAUQUET Alain <u>Suppléant</u> LOST Annick	LEGRAND Dominique
GUINES	BODART Marie-Laurence DORET Jean-Michel KERCKHOVE Christian	HOUDAYER Eric	MORELLE Pascale
HAMES BOUCRES	FINOT Jean-Claude DELATTRE Patricia GUILBERT Pascal	FOUQUENELLE Béatrice REGENT Axelle	
LES ATTAQUES	DUVIVIER Chantal MERCIER Martine MERCIER Eric	KRASINSKI Eliane VAMPLUS Vanessa	
LICQUES	ALLEXANDRE Alain BLASZCZYK Angélique WIERRE Cathy	PIDOUX Jean-Claude PARENTY Catherine	
MARCK	VAUTIER Monique GEISLER Maryse DUMONT Pierre-Henri	PERON Laurent	BAILLIE-BOUCHEL Céline
OYE-PLAGE	DUPAS Patrice CHANDELIER Guy FOURNIER-LEBECQ Marie-Cécile	DELGRANGE Jacques ESPINOUS Thomas	
RUMINGHEM	SENIS André MONTIGNY Claudine DUFOUR Patricia	PARENT Cyril LELEU-EVRARD Marie-Lise	
SAINTE MARIE KERQUE	KRASINSKI Simon BERNA Françoise VOITURIEZ Dominique	MASSIET-LELIEUR Karine	POLLAERT Régis
SANGATTE	THOREL Francine BROUTIN Murièle MASSET Christian	ROBERT-HOCHART Brigitte DESEILLE Xavier	



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer

Cabinet

Boulogne-sur-Mer, le 28 janvier 2021

**ARRETE COMPLEMENTAIRE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES
COMMISSIONS DE CONTROLE CHARGEES DE LA REGULARITE DES LISTES
ELECTORALES DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE-SUR-MER**

La Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de Préfet du Pas-de-Calais ;

VU le décret du 26 mai 2020 portant nomination de Mme Dominique CONSILLE, en qualité de Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer ;

VU l'arrêté préfectoral n°2020-11-24 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Mme Dominique CONSILLE, Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer ;

VU les désignations des maires des communes concernées ;

VU les désignations des représentants par le président du Tribunal Judiciaire de Boulogne-sur-Mer ;

VU les désignations des représentants de l'administration ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur la proposition de Mme la Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer ;

ARRETE :

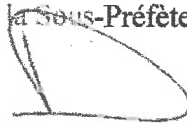
ARTICLE 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 : La Sous-Préfète de Boulogne-sur-Mer et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Boulogne-sur-Mer, le 28 janvier 2021

la Sous-Préfète



Dominique CONSILLE

Annexe à l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2021

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L.19 VII

Commune	Conseiller Municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
AUDEMBERT	MARCOURT Régis	GOURNAY Alain	BONNINGUE Guy
AUDRESSELLES	PAILHE Déborah	LEMAITRE Nathalie	VICOMTE Marie-Claude
BAINCTHUN	KLEIN Gérard	LEGRAND Muriel	FLAHAUT Valérie
BRUNEMBERT	LONGUET Benoît	LACHERE Pierre-Marie	HEUMEZ Dominique
EQUIHEN-PLAGE	SCHWAB Françoise	MAGNIER Marie-Bernadette	FOURMEAU Claudine
HENNEVEUX	MANTEL Alexandre	WASSELIN Christophe	POULAIN Bénédicte
HERVELINGHEN	CREPIN Raphaël	LEULIET Jean	LESAGE Roger
HESDIGNEUL LES BOULOGNE	CAPLIER Julien	BOUCHEZ Emile	MINARD Alexandrine
HESDIN L'ABBE	MAILLARD Jean-Louis	DELHAYE Bruno	THUILLIER Noël
ISQUES	BOULONGNE Jean-Marie	DUCROCQ Véronique	VAILLANT Pierre
LA CAPELLE LES BOULOGNE	LISSE Emille	DELATTRE Valérie	MEURDESOLF Sophie
LANDRETHUN-LE-NORD	DUBOIS Anne-Sophie	POULAIN Alain	MELIN Roger
LEULINGHEN-BERNES	BRUNET Christelle	LEROY Francis	BARTHELEMY Didier
LE WAST	PONCIN Marie-Paule	FERTON Valérie	BOULANGER Nadège
NABRINGHEN	VIROLLE-CAFFIN Claire	COVILLE Pascal	MERLIN Nathalie
RINXENT	CHEVALIER Ludvine	BOUCHER Sandrine	MARECHAL Franck
SAINT MARTIN CHOQUEL	FEUTRY Geoffrey	SELINGUE Annie	DETOUT Françoise
SAMER	ROGEZ Geneviève	DUBOIS Pierre-Yves	EECHOUT Paul
VERLINCTHUN	NOEL Yannick	PETIT Marc	MAILLARD Laurence
WISSANT	DEDISSE Romain	DELAMBRE Elisabeth	DARRE Régis



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la vie citoyenne
Service Auto-Ecole

Sous-Préfecture de Béthune

Béthune, le 26/01/2021

**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA
CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-63 du 22 septembre 2020 accordant délégation de signature à Mme Chantal AMBROISE, la sous-préfète, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 29 novembre 2017;

Sur proposition de Mme la sous-préfète de Béthune, en charge de la mission les auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A03 062 0064 0, délivrée à Mr David GRECO est retirée .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité . Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour la sous-préfète,
le chef de bureau,


Jérémie CASE





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la vie citoyenne
Service Auto-Ecole

Sous-Préfecture de Béthune

Béthune, le 29/01/2021

**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA
CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-63 du 22 septembre 2020 accordant délégation de signature à Mme Chantal AMBROISE, la sous-préfète, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 11 octobre 2017 ;

Sur proposition de Mme la sous-préfète de Béthune, en charge de la mission les auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A06 062 0070 0, délivrée à Mr Jean-Marie YVART est retirée .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité . Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour la sous-préfète,
le chef de bureau,


Jérémie CASE





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la vie citoyenne
Service Auto-Ecole

Sous-Préfecture de Béthune

Béthune, le 29/01/2021

**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA
CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-63 du 22 septembre 2020 accordant délégation de signature à Mme Chantal AMBROISE, la sous-préfète, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 22 décembre 2019 ;

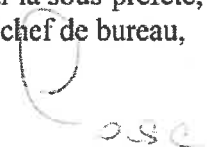
Sur proposition de Mme la sous-préfète de Béthune, en charge de la mission les auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A02 062 0175 0, délivrée à Mr Nicolas DESPREZ est retirée

Article 2 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité . Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour la sous-préfète,
le chef de bureau,


Jérémie CASE





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la vie citoyenne
Service Auto-École

Sous-Préfecture de Béthune

Béthune, le 29/01/2021

**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA
CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-63 du 22 septembre 2020 accordant délégation de signature à Mme Chantal AMBROISE, la sous-préfète, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 8 octobre 2017 ;

Sur proposition de Mme la sous-préfète de Béthune, en charge de la mission les auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A02 062 0597 0, délivrée à Mme Muriel IDKOWIAK épouse SAVARY est retirée .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité . Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour la sous-préfète,
le chef de bureau,


Jérémie CASE





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la vie citoyenne
Service Auto-Ecole

Sous-Préfecture de Béthune

Béthune, le 26/01/2021

**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA
CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-63 du 22 septembre 2020 accordant délégation de signature à Mme Chantal AMBROISE, la sous-préfète, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 28 septembre 2020 ;

Sur proposition de Mme la sous-préfète de Béthune, en charge de la mission les auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A02 062 0484 0, délivrée à Mr Stéphane PLASCZEK est retirée .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité . Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour la sous-préfète,
le chef de bureau,


Jérémie CASE





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la vie citoyenne
Service Auto-Ecole

Sous-Préfecture de Béthune

Béthune, le 26/01/2021

**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA
CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-63 du 22 septembre 2020 accordant délégation de signature à Mme Chantal AMBROISE, la sous-préfète, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 4 juin 2020;

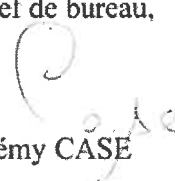
Sur proposition de Mme la sous-préfète de Béthune, en charge de la mission les auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A03 062 0005 0, délivrée à Mr Patrice THUILLIER est retirée .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité . Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour la sous-préfète,
le chef de bureau,


Jérémie CASE





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la vie citoyenne
Service Auto-École

Sous-Préfecture de Béthune

Béthune, le 26/01/2021

**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA
CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-63 du 22 septembre 2020 accordant délégation de signature à Mme Chantal AMBROISE, la sous-préfète, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 3 mai 2017;

Sur proposition de Mme la sous-préfète de Béthune, en charge de la mission les auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A05 062 0060 0, délivrée à Mr Philippe BACZKOWSKI est retirée .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité . Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour la sous-préfète,
le chef de bureau,


Jérémie CASE





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la vie citoyenne
Service Auto-Ecole

Sous-Préfecture de Béthune

Béthune, le 26/01/2021

**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA
CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-63 du 22 septembre 2020 accordant délégation de signature à Mme Chantal AMBROISE, la sous-préfète, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 13 août 2017 ;

Sur proposition de Mme la sous-préfète de Béthune, en charge de la mission les auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A02 062 0591 0, délivrée à Mr Daniel HOGUET est retirée .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité . Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour la sous-préfète,
le chef de bureau,


Jérémie CASE





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la vie citoyenne
Service Auto-École

Sous-Préfecture de Béthune

Béthune, le 26/01/2021

**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA
CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-63 du 22 septembre 2020 accordant délégation de signature à Mme Chantal AMBROISE, la sous-préfète, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 17 août 2017 ;


Sur proposition de Mme la sous-préfète de Béthune, en charge de la mission les auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A08 062 0039 0, délivrée à Mr Bruno HERRENG est retirée .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité . Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour la sous-préfète,
le chef de bureau,


Jérémy CASE





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la vie citoyenne
Service Auto-Ecole

Sous-Préfecture de Béthune

Béthune, le 26/01/2021

**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA
CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-63 du 22 septembre 2020 accordant délégation de signature à Mme Chantal AMBROISE, la sous-préfète, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 9 septembre 2018 ;

Sur proposition de Mme la sous-préfète de Béthune, en charge de la mission les auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A02 062 0496 0, délivrée à Mr James WILLAERT est retirée

Article 2 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité . Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour la sous-préfète,
le chef de bureau,


Jérémy CASE





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau de la vie citoyenne
Service Auto-École

Sous-Préfecture de Béthune

Béthune, le 26/01/2021

**ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'AUTORISATION D'ENSEIGNER, A TITRE ONÉREUX, LA
CONDUITE DES VÉHICULES À MOTEUR ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Vu le code de la route ;

Vu l'arrêté ministériel n° 01 000 17 A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'autorisation d'enseigner, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière ;

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11-63 du 22 septembre 2020 accordant délégation de signature à Mme Chantal AMBROISE, la sous-préfète, ainsi qu'aux personnes placées sous son autorité ;

Considérant la fin de l'autorisation d'enseigner au 18 juillet 2017 ;

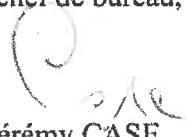
Sur proposition de Mme la sous-préfète de Béthune, en charge de la mission les auto-écoles ;

Arrête

Article 1^{er} : l'autorisation temporaire et restrictive d'exercer, à titre onéreux, la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière portant le n° A12 062 0042 0, délivrée à Mr Landry SANTOULANGUE est retirée .

Article 2 : La présente décision sera enregistrée dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 précité . Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant au service du bureau de la vie citoyenne.

Pour la sous-préfète,
le chef de bureau,


Jérémie CASE





**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de la
Protection des Populations**

ARRÊTÉ PREFECTORAL n°HV20210126-150

attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Pauline Helbling

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33.

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LEFRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Premier Ministre en date du 1 décembre 2020 portant nomination de M. Redouane OUAHRANI, inspecteur général de santé publique vétérinaire de classe normale, en qualité de directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais à compter du 15 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-50-72 du 18 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Redouane OUAHRANI, directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais

Vu la demande présentée par Madame Pauline Annie Régine née le 01/03/1990 à Belfort et domiciliée professionnellement au 156 avenue Fleming à Béthune (62400) ;

Considérant que Mme Pauline Helbling remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Mme **Pauline Helbling**, docteur vétérinaire administrativement domiciliée à SELAS CVE 156 Avenue Fleming à Béthune (62400).

L'habilitation sanitaire porte sur les activités et l'aire géographique demandées le 21/01/2021

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet du Pas-de-Calais du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3

Madame Pauline Heibling s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Madame Pauline Heibling pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint Hilaire 59014 Lille .Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télécours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur. Le délai commence à partir du jour où la présente a été notifiée

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur Départemental de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Arras, le 28 janvier 2021

Pour le préfet, et par délégation

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais
Par subdélégation le chef de service de la protection santé animale et de l'environnement


Eric Fauquembergue

Un traitement automatisé de données à caractère personnel est mis en œuvre pour le compte de l'État.
Conformément aux articles 39 à 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure ci-après :

Rue Ferdinand Buisson BP 40019
62022 ARRAS Cedex 9
tel : 03 21 21 26 26 / fax : 03 21 21 26 27
ddpp@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[PrefecturePasdeCalais](https://www.facebook.com/PrefecturePasdeCalais)



[Pref67](https://twitter.com/Pref67)



ARRÊTÉ PREFECTORAL n°HV20210125-149

attribuant l'habilitation sanitaire à Mme Julie Dieudonné

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 203-1 à L. 203-7, L. 223-6, R. 203-1 à R. 203-15 et R. 242-33.

Vu le décret n° 80-516 du 4 juillet 1980, modifié par le décret n° 90-1033 du 19 novembre 1990 et par le décret 2003-768 du 1^{er} août 2003, relatif à l'exécution des mesures de prophylaxie collective des maladies des animaux ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LEFRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Premier Ministre en date du 1 décembre 2020 portant nomination de M. Redouane OUAHRANI, inspecteur général de santé publique vétérinaire de classe normale, en qualité de directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais à compter du 15 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-50-72 du 16 décembre 2020 portant délégation de signature à M. Redouane OUAHRANI, directeur départemental de la protection des populations du Pas-de-Calais

Vu la demande présentée par Madame Julie Odette Femande Dieudonné née le 09/07/1995 à Trappes (78190) et domiciliée professionnellement au 3 rue Francis de Pressensé à Lens (62300) ;

Considérant que Mme Julie Dieudonné remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation sanitaire ;

Sur la proposition du Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Mme Julie Dieudonné, docteur vétérinaire administrativement domiciliée à la clinique Saint Hubert 3 rue Francis de Pressensé à Lens (62300),
L'habilitation sanitaire porte sur les activités des carnivores domestiques et l'aire géographique des départements du Pas de Calais et du Nord

Article 2

Dans la mesure où les conditions requises ont été respectées, cette habilitation sanitaire est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites sous réserve pour le vétérinaire sanitaire de justifier à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet du Pas-de-Calais du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12.

Article 3

Madame Julie Dieudonné s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 4

Madame Julie Dieudonné pourra être appelée par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention ou des établissements pour lesquels elle a été désignée vétérinaire sanitaire. Elle sera tenue de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

Article 6

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille 5 rue Geoffroy Saint Hilaire 59014 Lille .Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois pour le demandeur. Le délai commence à partir du jour où la présente a été notifiée

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur Départemental de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Arras, le 25 janvier 2021

Pour le préfet, et par délégation
Le Directeur Départemental de la Protection des Populations du Pas-de-Calais
Par subdélégation le chef de service de la protection santé animale et de l'environnement


Eric Fauquemberg

Un traitement automatisé de données à caractère personnel est mis en œuvre pour le compte de l'État.
Conformément aux articles 39 à 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ses informations à caractère personnel. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure ci-après :

Rue Ferdinand Buisson BP 40019
62022 ARRAS Cedex 9
tel : 03 21 21 26 26 / fax : 03 21 21 26 27
ddpp@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefecture.pas.de.calais](https://www.facebook.com/prefecture.pas.de.calais)



[@prefpdc](https://twitter.com/prefpdc)



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service des affaires maritimes et du littoral
Unité encadrement et contrôle des activités maritimes
Pôle cultures marines

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Délégation à la mer et au littoral**

ARRÊTÉ COMPLÉTANT L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 26 NOVEMBRE 2020 PORTANT DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS DE POSE D'UN FILET FIXE DANS LA ZONE DE BALANCEMENT DES MARÉES DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR L'ANNÉE 2021

- Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment le livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors-classe) à compter du 24 août 2020 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 juillet 1992 modifié par l'arrêté ministériel du 13 octobre 1999 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012 modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal des captures des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;
- Vu** l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais n° 115-D-2002 du 20 septembre 2002 portant réglementation de la pose des filets fixes dans le Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté du préfet du Pas-de-Calais n° 2021-60-05 du 15 janvier 2021 portant intérim de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021-60-06 du 15 janvier 2021 portant délégation de signature du Préfet du Pas-de-Calais à M. Edouard GAYET directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais par intérim ;
- Vu** l'arrêté du 19 janvier 2021 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer par intérim à M. Yvan GUITON directeur adjoint délégué à la mer et au littoral ;
- VU** l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 26 novembre 2020 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2021 ;
- VU** les demandes présentées entre le 1er octobre 2020 et le 1^{er} novembre 2020 ;
- Considérant** que Monsieur Armel ASQUIN a complété une demande de pose de filet fixe sur l'estran du département du Pas-de-Calais mais qu'une autorisation n° 22 valable du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 lui a été délivrée pour le département de la Somme ;
- Considérant** que, conformément à l'annexe 2 de l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 26 novembre 2020, 19 demandes de pose de filet fixe sur l'estran du Pas-de-Calais pour l'année 2021 ont été refusées ;
- Considérant** que ces refus ont été notifiés aux intéressés par courrier en date du 14 décembre 2020 envoyé en recommandé avec accusé de réception le 16 décembre 2020 ;
- Considérant** que, conformément à l'article 3 de l'arrêté n° 115-D-2002 du 20 septembre 2002 du Préfet du Pas-de-Calais, le nombre total d'autorisations pouvant être délivrées sur l'ensemble du département du Pas-de-Calais est fixé à 729 ;

Considérant que, par arrêté du 29 novembre 2020 du Préfet du Pas-de-Calais, 528 autorisations de pose de filet fixe ont été attribuées et que, par conséquent, 201 autorisations sont encore disponibles ;

Considérant que MM. Daniel DESCHARLES , Louis DEVLAMINCK , Daniel FORESTIER, Yves FROMENT, Valéry LEBLOND, Gérard VROLAND et Henri WACOGNE ayant vu leur demande refusée pour non rendu de la déclaration statistique pour les neuf premiers mois de l'année 2020, ont déposé auprès de la DDTM 62 un recours gracieux auquel est annexée la déclaration statistique manquante ;

ARRETE

Article 1er :

L'annexe 1 de l'arrêté du 13 décembre 2018 fixant la liste des personnes autorisées à poser un filet sur l'estran du département du pas-de-Calais en 2019 est complétée des noms suivants :

Une autorisation de pose de filet fixe dans le département Du Pas-de-Calais n° 529 est accordée, jusqu'au 31 décembre 2021, à Monsieur Armel ASQUIN domicilié 3 Rue de Sailly à COMBLES (80).

L'autorisation de pose de filet fixe dans le département de la Somme n° 22 a été retirée à Monsieur Armel ASQUIN par arrêté préfectoral en date du 27 janvier 2020.

Nom Prénom	N°autorisation	Adresse	Ville	Code postal
DESCHARLES Daniel	530	11 Rue Codron Carlu	ETAPLES	62630
DEVLAMINCK Jean-Louis	531	36 Rue des Garennes	AMBLETEUSE	62164
FORESTIER Daniel	532	15 Impasse Vallée Hénot	EQUIHEN	62224
FROMENT Yves	533	14 Square Renault	WIMILLE	62126
LEBLOND Valéry	534	8 Résidence Les Iris 50 Rue des Tilleuls	OUTREAU	62230
VROLAND Gérard	535	139 Rue de Bruxelles	CAUDRY	59540
WACOGNE Henri	536	10 Rue des Platanes	ETAPLES	62630

Article 2 :

Les personnes sont retirées de l'annexe 2 de l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais du 26 novembre 2020 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées du département du Pas-de-Calais pour l'année 2021.

Article 3 :

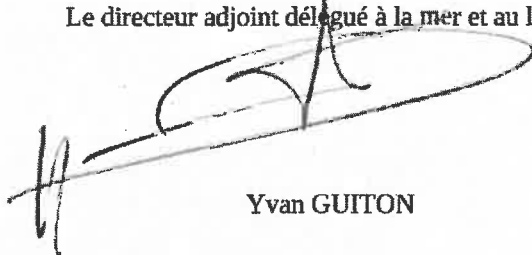
Les sous-préfets de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Boulogne-sur-mer, le 2 février 2021

Pour le Préfet

Par subdélégation

Le directeur adjoint délégué à la mer et au littoral



Yvan GUITON

Ampliation :

DDTM du Pas-de-Calais

Copies :

- Sous-préfectures de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer
- Préfecture maritime Cherbourg
- Mairies littorales
- ULAM 62
- Groupement de gendarmerie de Calais et Montreuil-sur-Mer
- Gendarmerie maritime Boulogne-sur-mer (BSL et Scarpe)
- Brigade Nautique de Gendarmerie de Calais
- Parc naturel marin des estuaires picard et de la mer d'Opale



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Délégation à la mer et au littoral**

Service des affaires maritimes et du littoral
Unité encadrement et contrôle des activités maritimes
Pôle cultures marines

**ARRÊTÉ PREFECTORAL PORTANT DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS
DE POSE D'UN FILET FIXE DANS LA ZONE DE BALANCEMENT DES MARÉES
DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS POUR L'ANNÉE 2021**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Louis LE FRANC, préfet, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors-classe) à compter du 24 août 2020 ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 juillet 1992 modifié par l'arrêté ministériel du 13 octobre 1999 fixant les conditions de délivrance des autorisations annuelles de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 mai 2011 imposant le marquage des captures effectuées dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012 modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal des captures des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir ;

Vu l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais n° 115-D-2002 du 20 septembre 2002 portant réglementation de la pose des filets fixes dans le Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du Préfet du Pas-de-Calais n° 2020-60-38 du 24 août 2020 portant délégation de signature du Préfet du Pas-de-Calais à M. Denis DELCOUR directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du 29 septembre 2020 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires et de la mer à M. Yvan GUITON directeur adjoint délégué à la mer et au littoral ;

Vu les demandes présentées entre le 1er octobre 2020 et le 1^{er} novembre 2020 ;

A R R E T E

Article 1er : Délivrance des autorisations

Les autorisations sont délivrées, conformément aux dispositions du décret du 2 juillet 1992 modifié, dans l'ordre d'envoi, le cachet de la poste faisant foi, ou de dépôt à la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais / délégation à la mer et au littoral, dans la limite du nombre maximum fixé par l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2002 sus-visé (729 autorisations).

Une seule autorisation par personne majeure et par foyer est accordée.

Une autorisation de pose de filet fixe est délivrée pour l'année 2021 aux personnes désignées en annexe 1.

Article 2 : Demandes rejetées

Les demandes des personnes désignées en annexe 2 sont rejetées. Un courrier individuel de notification énonçant le motif du rejet leur sera adressé par la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais / délégation à la mer et au littoral.

Article 3 : Maillage

Le filet pouvant être posé doit avoir un maillage d'au moins 90 mm, maille étirée, mouillée.

Article 4 : Déclarations de production

La validité des autorisations et leur renouvellement sont subordonnés à une déclaration statistique, selon les modèles joints en annexe 3.

Article 5 : Délai de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant de tribunal administratif de Lille ou via l'application www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la délégation à la mer et au littoral dans le même délai.

Article 6 : Dispositions finales

Les sous-préfets de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer et le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Boulogne-sur-mer, le 26 novembre 2020

Pour le Préfet
Par subdélégation

Le directeur adjoint délégué à la mer et au littoral

Ampliation :

DDTM du Pas-de-Calais

Copies :

- Sous-préfectures de Calais, Boulogne-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer
- Préfecture maritime Cherbourg
- Mairies littorales
- ULAM 62
- Groupement de gendarmerie de Calais et Montreuil-sur-Mer
- Gendarmerie maritime Boulogne-sur-mer (BSL et Scarpe)
- Brigade Nautique de Gendarmerie de Calais
- Parc naturel marin des estuaires picard et de la mer d'Opale

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2020 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2021.

Pour le Préfet,
Le directeur adjoint délégué à la mer et au littoral

Yvan GUITON

Annexe 1 : Liste des personnes autorisées à poser un filet fixe sur l'estran du département du Pas-de-Calais - Année 2021

Nom	Prénom	n° Autorisation	Adresse	Ville	Code Postal
ACCARY	Yann	65	1 Rue des Mouettes	MARQUISE	62250
ADAMKIEWICZ	Léonard	157	124 Avenue du Boulonnais	MERLIMONT	62155
ALARD	Jean-Valere	488	26 Allée de la Prairie	BONDUES	59910
ALFERT	Alain	144	118 Rue du Haut Banc	BERCK	62600
ALLAMI	Stéphane	511	19 Rue de la Commune de Paris -RDC	CALAIS	62100
AMARA	Idir	181	330 Rue Camille Delacroix	MERLIMONT	62155
ANQUEZ	Gérard	201	126 Allée du Premier Vapeur	OYE Plage	62215
ANSEL	Christian	122	10 Résidence Clair Vivre	WIMILLE	62126
ARNOUX	Marius	325	7 Rue du Maréchal Delattre de Tassigny	WIMEREUX	62930
ATTAGNANT	Norbert	400	13 Bis Rue Ferdinand Buisson	WISSANT	62179
AUBERT	Henri	114	216 Bis Avenue Charles de Gaulle	HEM	59510
AUFAURE	Colette	134	11 Rue Jeanne d'Arc	WIMEREUX	62930
AUFAURE	Gilbert	163	22 Rue du Mont de Courset	BOULOGNE SUR MER	62200
AUFAURE	Alain	211	11 Rue de l'Avancée	WIMEREUX	62930
AUGRIS	Bernard	118	21 Rue des Belles Dames	VERTON	62180
AUSSERAY	Christelle	279	153 Boulevard de Boulogne - Appt 11	BERCK	62600
BAHEU	Jean-Pierre	473	16 Résidence Les Goélands	AMBLETEUSE	62164
BAHEUX	Frédéric	366	22 Avenue 4.8 et 9 septembre 1943	LE PORTEL	62480
BAILLET	Cédric	177	6 Rue Codron Carlu	ETAPLES	62630
BAILLET	Jean-Pierre	394	12 Rue Principale Résidence Plaine du Haut	AUDINGHEN	62179
BAILLET	Francis	432	8 Rue Jules Buzelin	AUDRESSELLES	62164
BAILLET	Pascal	476	830 Route de Baincthun	ECHINGHEN	62360
BAILLET	Jean-Jacques	526	8 Rue Philippe Auguste Jeanron	AUDRESSELLES	62164
BAILLIACHE	Jacques	42	49 Rue du 14 juillet 1789	SECLIN	59113
BAKOWSKI	René	54	37 Route Nationale 39	ATTIN	62170
BAR	Yvon	465	28 Rue des Charmettes	SAINT JOSSE	62780
BARBION	Jason	381	9 Rue Fontenelle	Calais (62100)	62100
BARDEAUX	Francis	111	8 Rue des Lauriers	WIMEREUX	63930
BARDEAUX	Stéphane	427	4 Bis Rue des Haguettes	AMBLETEUSE	62164
BARONI	Marc	228	2 Bis Rue du Val Lune	CELLES SUR OURCE	10110
BATTESTI	Michel	171	58 Bis Rue Edmond Madaré	PONT DE BRIQUES	62360
BATTESTI	Pascal	183	18 Résidence de la Salle	OUTREAU	62230
BEAUVOIS	Bruno	420	54 Rue Henri Malo	BOULOGNE-SUR-MER	62200
BECART	Jean-Christophe	505	35 Boulevard Victor Poulain	CUCQ	62780
BELLEMBERT	Jérémy	485	965B Avenue Maxence Van Der Meersch	CUCQ	62780
BERNARD	Ludovic	382	113 Rue du Mont Neuf	OUTREAU	62230
BERNARD	Eric	494	26 Rue de Blida	CALAIS	62100
BERTIN	David	112	385 Rue Jean Jaurès	LOON Plage	59279
BESNIER	Jean-Michel	245	18 Cité des Castors	ISQUES	62360
BIGAND	David	383	Bâtiment 6 Rue des Dunes Résidence les Mimosas - apt 7	EQUIHEN	62224
BLAISEL	Patrick	190	138 Rue de la Basse Flaque	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
BLANGY	Alain	255	116 Rue Kennedy	CAMIERS	62176
BLANPAIN	Thierry	4	316 Rue des Hauts Fourneaux	OUTREAU	62230
BLANPAIN	Gérard	232	26 Rue Roland d'Orgelès	LE PORTEL	62480

BLANPAIN	Didier	263	5 Rue Jules Gin	EQUIHEN	62224
BLANPAIN	Jean-François	375	19 Allée des Pinsons	CONDETTE	62360
BLANQUART	Jean-Luc	466	131 Rue de la Routière	FRETHUN	62185
BLERARD	Yves	44	879 Chemin Départemental 940	SANGATTE	62231
BLERARD	Renald	45	395 Rue Rolls	SANGATTE	62231
BLOEMEN	Eric	464	40 Rue de La Lawe	BETHUNE	62400
BOCQUET	Jacques	79	120 Avenue du Maréchal Foch	NEUFCHÂTEL HARDELLOT	62152
BODART	Michel	101	38 Rue du Hern	LAVENTIE	62840
BOMY	Jean-Marc	332	14 Rue Jean de la Fontaine	WIMILLE	62126
BONNEL	Anthony	231	3 Rue de l'Aérodrome	AMBLETEUSE	62164
BONNIERE	Jean-Pierre	125	3 Rue du Docteur Calmette – Appt C1 Résidence Les Roches Bleues	WIMEREUX	62930
BONTANT	Morgan	470	4 Rue André Messager	WIMEREUX	62930
BOULANGER	Phillippe	5	15 Rue Ferdinand Buisson	RETY	62720
BOULANGER	Rémi	210	85 Rue du Baston	WIMEREUX	62930
BOULET	Louis	477	2 Allée Léo Delibes	OUTREAU	62230
BOURET	Bernard	347	823 Route Départementale 940	SANGATTE	62231
BOURGAIN	Louis	97	2 Rue Georges Clémenceau	WIMEREUX	62930
BOURGAIN	Jean-Paul	167	13 Impasse Jean Moulin	EQUIHEN	62224
BOURGAIN	Jean-Michel	266	43 Quai de la Vierge	LE PORTEL	62480
BOUTOILLE	Eric	249	7 Rue du Bois	WISSANT	62179
BOUTOILLE	Samuel	251	13 Bis Rue Ferdinand Buisson – Appt 2	WISSANT	62179
BOUTOILLE	Joël	463	22 Rue Ambroise Croizat	EQUIHEN	62224
BOYER	Alexis	514	42 Rue Collier	GROFFLIERS	62600
BREUVAL	Bernard	429	14 Rue Martin Luther King	TEMPLEMARS	59175
BRICHE	Daniel	59	10 Rue Mozart	BEUVRY	62660
BRIDE	Didier	160	170 Rue des Iris	CUCQ	62780
BROUTA	Jacques	252	188 Rue Henri Durre	SAINT SAULVE	59880
BRUCHET	Alfred	153	11 Résidence Hortensia 4 Rue des Estomballes	EQUIHEN	62224
BRUGE	Cédric	303	540 Rue du Marais	ESTREELLES	62170
BRUGUET	Willy	166	518 Rue du Marais	GOEULZIN	59169
BUTEL	Benoît	515	12 Allée Pierre de Coubertin	WIMEREUX	62930
CAFFIER	Gilles	129	129 Résidence de l'Aumonerie	SAMER	62830
CALOIN	Jean-Marc	117	40 Rue Principale	AIRON NOTRE DAME	62180
CALOIN	Guy	348	1737 Route Départementale 940	SANGATTE	62231
CALON	Phillippe	218	6 Rue Paul Bert	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
CAMBIER	Jean-Louis	209	23 Rue Gournay Hedouin	LE PORTEL	62480
CANESSE	Freddy	425	43 Avenue Ferbert	MARQUISE	62250
CANONNE	Jean-Jacques	80	18 Rue des Vinguettes	WACQUINGHEN	62250
CAPIAUX	Pierrick	455	26 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	62179
CARIN	Christian	402	104 Rue René Cassin – Les Glycines	WIMEREUX	62930
CARLIER	Pascal	413	18 Rue Henri L'Assemblée	WIMILLE	62126
CARON	Pascal	21	148 Rue des Sons de Ville	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
CARON	André	139	2932 Boulevard de France	STELLA Plage	62780
CARON	Michel	164	44 Rue du Bon Air	WIMEREUX	62930
CARON	Joël	179	181 Chemin d'Autreau	CUCQ	62780
CARON	Luc	203	330 Rue Saint Jean	AUDRESSELLES	62164
CARON	José	220	20 Place Léon Blum – Appt 332	BOULOGNE SUR MER	62200
CARON	Bernard	309	253 Rue Béharelle	NOEUX LES MINES	62290
CARON	Bernard	403	3 Rue des Flobarts	WISSANT	62179
CAROUX	Nicolas	440	16 Résidence Pierre Loti - Appt 19	LE PORTEL	62480
CARPENTIER	Michel	52	5 Rue de Bellevue	MOMBLIERES	02720
CARPENTIER	Lionel	109	2 Place d'Anjou – Appt 213	BOULOGNE SUR MER	62200
CARPENTIER	Michel	222	5 Rue des Jardins	BERCK	62600
CASTAGNIER	Gilles	337	16 Rue du Chemin Vert	AMBLETEUSE	62164
CATHELAIN	Paul	487	10 Place du Général de Gaulle	BEUVRY LA FORET	59310
CELINO	Benoît	148	Hameau du Honvault – Parcelle 113	WIMEREUX	62930
CENSIER	Michel	318	250 Boulevard Notre Dame de Lorette	HENIN BEAUMONT	62110
CHARLES	Etienne	490	117 Rue Emile Lavezzari	BERCK	62600

CHEUVA	Alain	359	1 Rue du Cap – Appt 25	OUTREAU	62230
CHEVALIER	Pascal	131	16 Résidence le Moulin	AUDINGHEN	62179
CHEVALIER	Didier	202	30 Résidence Léon Blum	LUMBRES	62380
CHOQUEL	Daniel	335	36 Rue d'Arcole	LILLE	59000
CLERC	François-Xavier	496	20 Rue des Sables	BERCK	62600
COCLE	Bruno	10	24 Allée des Oeuillets	MARQUISE	62250
CODRON	Dany	106	20 Allée des Jonquilles	ETAPLES	62630
CONDETTE	Jean	34	111 Rue Hénot	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
CONDETTE	Vincent	35	17 Rue Paul André Coppin	WIMILLE	62126
CONDETTE	Denis	320	1 Bis Rue Louis Blériot	WIMEREUX	62930
CONDETTE	Franck	344	6 Rue des Haguettes	AMBLETEUSE	62164
CONDETTE	Francky	395	13 Ter rue de la Grotte	AMBLETEUSE	62164
COPPIN	Cyrille	30	2 Rue Fourcroy	LE PORTEL	62480
COQUETTE	Eddy	328	2 Rue Danièle Casanova	DIVION	62460
CORNILLE	Vincent	271	13 Rue de Verdun	WIMEREUX	62930
COULY	Jean-Pierre	169	13 Rue de la Paix	BERCK	62600
COUSIN	Serge	233	16 Rue de Courgain	WIMEREUX	62930
COUVELARD	Michel	24	89 Rue Saint Michel	OUTREAU	62230
COUVELARD	Benoît	29	33 Boulevard d'Alprech	LE PORTEL	62480
COUVELARD	Patrick	70	6 Rue Roland Dorgeles	LE PORTEL	62480
CREMEAUX	Daniel	102	98 Rue d'Ambleteuse	BOULOGNE SUR MER	62200
CREPIN/PONCHAUX	Francine	334	1 Rue des Oyats	WISSANT	62179
CRETET	Pascal	217	5 Allée des Pinsons	SAINT LEONARD	62360
CRETET	Arnaud	225	7 Rue Jules Gin	EQUIHEN	62224
CROGIEZ	Bruno	154	21 Rue Verte – Hameau de Mouleron	AIRE SUR LA LYS	62120
CROGIEZ	Philippe	234	9 Rue de Rély	LINGHEM	62120
CUCHEVAL	Eric	434	14 Rue des Brocquets	TATINGHEM	62500
CUVILLIER	Julien	74	2 Clos des Breux	AUDINGHEN	62179
CUVILLIEZ	François	500	26 Rue Principale	COLEMBERT	62142
DACHICOURT	Jean-Luc	51	61 Bis Rue Emile Lavezzari	BERCK	62600
DAGUET	Dominique	127	23 Rue de Noailles	ANDEVILLE	60570
DAMMAN	Yannick	197	270 Rue Pierre de Wissant	AUDRESSELLES	62164
DANGER	Fabrice	482	9 Parc du Bon Secours – Appt 3	WIMILLE	62126
DARCOURT	André	123	16 Rue Pierre Vautrin	WIMEREUX	62930
DARNAUX	Mickaël	522	34 Rue de Canteraine – Bât K 6 - n°21	SAINT POL SUR TERNOISE	62130
DASSONVILLE	Christophe	518	Modeste Logis 2 Rue du Hameau du Mesnil	SAILLY LES LANNOY	59390
DAUBELCOUR	Bernard	223	50 Boulevard de la République	GRAND FORT PHILIPPE	59153
DAUBEUF	Gérard	345	99 Rue du Battez	EQUIHEN	62224
DAUCHY	Michel	55	7 Rue Beaudelaire	NOYELLES GODAULT	62950
DAULET	Charles	146	22 Rue Philippe Auguste Jeanron	AUDRESSELLES	62164
DAVIOT	Jean-Pierre	393	249 La Grande Cour	PEUPLINGUES	62231
DEBAISIEUX	Yohann	460	102 Rue du Trou au Sable	RETY	62720
DEBAISIEUX	Patrick	480	442 Rue de Todinchun	AUDINGHEN	62179
DEBAISIEUX	Didier	507	42 Rue de Corenne	FLORENNES (Belgique)	5620
DEBAVELAERE	Jean-Pierre	137	3 Rue Paul Rault	BOIS BERNARD	62320
DEBLOCK	Marc	69	15 Rue Albert Becard	ÉQUIHEN	62224
DEBORGHER	Michel	81	76 Rue de Folkestone	BOULOGNE SUR MER	62200
DEBORGHER	Jean-Jacques	169	2 Rue du Commandant Ducuing	WIMEREUX	62930
DEBORGHER	Michel	310	18 Résidence des Goélands	AMBLETEUSE	62164
DEBRUILLE	Didier	399	8 Rue de Maison Fort	WIMILLE	62126
DECORDE	Lucas	322	69 Rue du Viaduc	WIMILLE	62126
DECORDE	Henri	323	21-1 Rue de la Gare	WIMILLE	62126
DEDISSE	Jean-Marie	364	4 Rue du Point du Jour	FERQUES	62250
DEFOORT	Gérard	363	Route de Lille – 3 Résidence Le Leute	BAILLEUL	59270
DEGARDIN	Michel	110	77 Quater Boulevard de la Liberté Appt 14 – Résidence Eugène Delacroix	OUTREAU	62230
DEGON	Thierry	438	4 Foucommé	LA NEUVILLE LES DORENGT	02450
DELABIE	Didier	446	468 Rue Principale	HERVELINGHEN	62179
DELACROIX	Luc	88	32 Rue du Rond Point du Marquenterre	BERCK	62600

DELANNOY	Marc	49	526 Avenue de la Digue Mouron	BLERIOT Plage	62231
DELATTRE	Pierre	495	9 Boulevard Lyautey	LE PORTEL	62480
DELBART	Didier	301	14 Rue des Prés	WISSANT	62179
DELCOURT	Jean-François	260	50 Résidence Dumont d'Urville	LE PORTEL	62480
DELEBARRE	Michel	115	6 Rue du Général Leclerc	SAINGHIN EN WEPPEES	59184
DELELIS	Marc	321	3 Avenue Saint-Exupéry	BERCK	62600
DELENCLOS	Denis	63	4 Square Jacques Brel	WIMEREUX	62930
DELEPLANQUE	Vincent	31	84 Ru Paul Lafargue	ROUBAIX	59100
DELPIERRE	Jean-Claude	478	16 Rue Auguste Delacroix	BOULOGNE SUR MER	62200
DELPIERRE	Patrick	523	9 Rue Auguste Delacroix	BOULOGNE SUR MER	62200
DELPIERRE	Jimmy	524	139 Rue Louis Duffos	BOULOGNE SUR MER	62200
DELPLACE	Pascal	481	2 Avenue du général San Martin	LE PORTEL	62480
DELPLANQUE	Gilles	43	1563 Les Salines	SANGATTE	62231
DEL RUE	Christian	356	11 Cité Catoire	CALAIS	62100
DEMARET	Roger	373	325 Rue du 4 Septembre	LA SENTINELLE	59174
DEMORY	Jacques	479	11 Rue de la Ville	BOUQUEMAISON	80600
DENEUVILLE	Charles	448	1 Bis Allée Albert Héraud	ETAPLES	62630
DENYS	Gilbert	194	129 Impasse du Dauphiné	OYE Plage	62215
DERUDDER	Didier	450	143 Rue Victor Hugo	LESQUIN	59810
DESCHARLES	Fabien	26	26 Rue des Cheminots	ETAPLES	62630
DESCHAEK	Hubert	32	471 Rue de Lille	MOUVAUX	59420
DESCHAEK	Florian	33	6 Rue Jacques prévert	WAMBRECHIES	59118
DESCHILDRE	Christian	248	140 Rue Pascal	MARCK	62730
DESPRES	Bruno	15	70 Rue Jean-Jacques Rousseau	OUTREAU	62230
DESSAINT	Viviane	124	61 Rue Chasselivière	ROUEN	76000
DESSURNE	Christophe	120	17 Rue du Commandant Ducoing	WIMEREUX	62930
DESSURNE	Michaël	513	20 Rue Surcouf	WIMEREUX	62930
DETANT	Steeven	299	12 Rue Georges Clémenceau	AMBLETEUSE	62164
DEVIENNE	Nicolas	236	2 Rue de la Gare	BONNINGUES LES ARDRES	62890
DEVIN	René	138	94 Rue Jean Jaurès	RINXENT	62720
DEVISME	Pascal	216	57 Rue d'Alger	CALAIS	62100
DEWERDT	Jean-Marc	474	188 Rue Joseph Antoine Mellez	DOUAI	59600
DHIEUX	Vincent	376	85 Rue du Mont Saint Pierre - Elinghen	FERQUES	62250
DHONDT	Raphaël	165	39 Rue de Saint-Jean	TOURNAI	7500
DI CRISTINA	Agostino	288	322 Rue de la Chaussiette	CONDE SUR L'ESCAULT	59163
DOUCHIN	Arnaud	38	4 Rue de la Briqueterie	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
DOUCHIN	Dany	221	35 Allée Jean-Jacques Rousseau	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
DOYEN	Alain	242	123 Rue Emile Tabary	VIEUX CONDE	59690
DOZINEL	Georges	87	2 Rue Cornélie Podevin	FRETHUN	62185
DROLEZ	Jacques	430	5 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	62179
DROLEZ	Jérémy	431	15 Impasse Propot	BAYENGHEM LES SENINGHEM	62380
DRUJENT	Julien	297	318 Boulevard Sainte Beuve	BOULOGNE-SUR-MER	62200
DRUON	Patrick	274	694 Boulevard Edmond Labrasse	STELLA Plage	62780
DUBELLOY	Bernard	289	159 Rue Saint Michel	OUTREAU	62230
DUBOIS	Michel	172	6 Rue de la Neuville	LE PORTEL	62480
DUBOIS	Laurent	493	11 Rue des Garennes	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
DUBOIS	Ludovic	502	162 Rue des Hauts Fourneaux	OUTREAU	62230
DUCLOY	Eddy	365	18 Rue Clément Ader	LE PORTEL	62480
DUCORROY	Jean-Marc	391	332 Rue Rolis	SANGATTE	62231
DUHAMEL	Jean-Charles	239	3 Résidence Salvadore Aliendé - Appt 4	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
DUHAMEL	Albert	284	1786 Chemin Vert	WINNEZEELE	59670
DUHAMEL	Eric	327	35 Rue Léon Pinary	MARQUISE	62250
DUMONT	Serge	173	13 Rue du Doignon	FRASNOY	59530
DUTERTRE/VASSEUR	Monique	415	176 Rue du Pire Aller	FIENNES	62132
DUVAL	Jean	6	28 Rue François Mauriac	LE PORTEL	62480
DUVILLARD	Jean-Luc	418	8 Allée des Pervenches	HESDIN L'ABBE	62360
ELLART	Mathieu	300	20 Résidence Le moulin	AUDINGHEN	62179
ELLART	René	410	2 Résidence Les Pluviers Dorés	AMBLETEUSE	62164
ELLART	Paul	456	13 Rue Philippe Auguste Jeanron	AUDRESSELLES	62164

ESCALBERT	Patrick	128	71 Rue Hélène Boucher	SANGATTE	62231
FAGOT	Patrick	39	107 Avenue des Violettes	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
FAILLY	Bruno	56	482 Route Départementale 940	SANGATTE	62231
FAMCHON	Dany	265	11 Rue de La Fontaine du Roi	AMBLETEUSE	62164
FAMCHON	Mickaël	411	3 Résidence Les Pluviers Dorés	AMBLETEUSE	62164
FASQUEL	Franck	250	4 Rue Surcouf	SAINT LEONARD	62360
FATOU	Rodrigue	404	59 Rue Léon Blum	MARQUISE	62250
FAUVERGUE	Georges	329	141 Route de Desvres	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
FELDIS	Daniel	204	537 H Cité Bressloff Rue de Marlborough	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
FILLIETTE	Patrick	95	6 Avenue du 4, 8 et 9 septembre 1943	LE PORTEL	62480
FILLON	Eric	91	3/1 Résidence Marcel Pagnol	LE PORTEL	62480
FLAHAUT	Laurent	28	12 Impasse Paul Brouffa	MARQUISE	62250
FLAHAUT	Claudine	151	18 Rue Gambetta	WISSANT	62179
FLAHAUT	Pierre	307	22 Rue des Carrières	AMBLETEUSE	62164
FLAHAUT	Laurent	343	29 Rue d'Outreau	LE PORTEL	62480
FLAHAUT	Robert	362	2 Rue Voltaire	WISSANT	62179
FONTAINE	Daniel	57	1 Rue Clémenceau	BLERIOT Plage	62231
FORTIN	René	133	9 Rue Victor Hugo	LE PORTEL	62480
FOURCROY	Rudy	269	74 Rue du Père Duchêne	CAFFIERS	62132
FOURMEAU	Alexandre	367	127 Rue Guillaume Apollinaire	CALAIS	62100
FOURNIER	Jean-Luc	76	16 Rue Jean Bart	LE PORTEL	62480
FOURNIER	Robert	386	10 Rue Henri Bodot	GRAND FORT PHILIPPE	59153
FOURNIER	Jean	462	2/1 Avenue des Flandres Pavillon Picardie	LOOS	59120
FRAMMERY	Marc	140	21 Rue des Tempêtes	BERCK	62600
FRANCOIS	Gilles	458	8 Résidence Les 3 Chemins	AUDINGHEN	62179
FRANCOIS	Gérard	467	1 Clos du Chèvrefeuille	WIMEREUX	62930
FRERE	William	521	20 Rue Louis Baude Résidence Les Hures	EQUIHEN	62224
FRUIT	André	414	123 Avenue de la Digue Mouron	BLERIOT Plage	62231
GAMBIER	Julien	492	1 Allée Pierre de Coubertin	WIMEREUX	62930
GAUTIER	Bruno	292	40 Rue d'Ault	ALLENAY	80130
GEFFROY	Jean-Marie	503	18 Rue des Pensées	FRESNICOURT LE DOLMEN	62150
GEFFROY	Philippe	504	14 Rue des Pensées	FRESNICOURT LE DOLMEN	62150
GENS	Ulrich	136	9 Rue du Point du Jour	LEFAUX	62630
GERMAIN	Alain	312	17 Rue Royer	AMBLETEUSE	62164
GHERGORI	Jean	11	2174 Route des Dunes	OYE Plage	62215
GIGANTE	Renato	105	7 Rue Costes et Bellonte	BLERIOT Plage	62231
GILLON	Stéphane	461	28 Rue Georges Sand	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
GIN	Frédéric	262	15 Rue du Rouliot	EQUIHEN	62224
GODRIAUX	Sylvain	257	665 Rue Principale - Appt 3	AUDINGHEN	62179
GOIDIN	Jean-Luc	192	17 Rue Charles Beaudelaire	WISSANT	62179
GOSELIN	Jean-Claude	350	2 Rue Codron Carlu Lotissement Les Bâtisseurs - Appt 3	ETAPLES	62630
GOSELIN	Thomas	483	97 Avenue du Vieux Moulin	ETAPLES	62630
GOILLARD	Mathieu	83	Allée Jean Bouin	WIMEREUX	62930
GOILLARD	Noel	84	18 Rue du Docteur Vautrin	WIMEREUX	62930
GOURDIN	Roger	445	40 Rue de Saint Exupéry	SARTROUVILLE	78500
GRARDEL	Philippe	36	446 Boulevard Victor poulain	CUCQ	62780
GRATTEPANCHE	Jean Louis	188	127 Rue de Pessac	BORDEAUX	33000
GRATTEPANCHE	Edmonde	272	40 Rue de la Mairie	NESLES	62152
GRECOURT	Dominique	384	36 Rue Henri Elby	BERCK	62600
GRONIER	Fabien	62	9 Rue des Genêts	ÉQUIHEN	62224
GUFFROY	Guillaume	162	205 Rue des Grands Prés	MERLIMONT	62155
GUYOT	Pierre	141	272 Rue des Prés Morus	MERLIMONT	62155
HAGNERE	Georges	227	38 Quai du Génie	HERBLAY SUR SEINE	95220
ALLOY	Hervé	336	209 Rue du Bout du Monde	FIENNES	62132
HAMY	Philippe	319	47 Rue de la Paix	BOULOGNE SUR MER	62200
HARDUIN	Jacques	212	5 Rue Paul Forestier	ADRESSSELLES	62164
HEDEBAUX	Guy	278	152 Rue Parenty	FRETHUN	62185

HEMART	Frédéric	158	23 Bis Rue des Pâtures	BERCK	62600
HEMMERLE	Laurent	408	17 Rue Arthur Rimbaud	WIMEREUX	62930
HENEAU	Steeve	208	3 Bis Allée des Perdrix	CONDETTE	62360
HENOCQ	Joël	437	10 Rue de La Farlaye	BECOURT	62240
HERBEZ	Christian	175	9 Boulevard de la Liberté	OUTREAU	62230
HERBEZ	Pascal	182	9 Rue Henri Prudhomme	EQUIHEN	62224
HERBEZ	Michel	331	7 Rue d'Epemay Bât 5 Résidence du Hameau des Champs	LE PORTEL	62480
HERKT	Dominique	346	269 Rue Pierre Dupuy	SANGATTE	62231
HEUMEZ	Bruno	176	2 Rue Karl Marx	OUTREAU	62230
HINGREZ	Mathieu	116	85 Rue de Paris	LA MADELEINE	59110
HOCHART	René	291	186 Route Départementale 940	BLERIOT Plage	62231
HONVAULT	Jean-Yves	121	15 Avenue Victor Hugo	WISSANT	62179
HONVAULT	Laurent	287	3 Rue de la Source	WISSANT	62179
HONVAULT	Frédéric	317	5 Rue Gambatta	WISSANT	62179
HUBEAUX	Michel	426	71 Rue Léon Blum	MARQUISE	62250
HULEUX	Bruno	185	103 Rue Florent Evrard	LIEVIN	62800
HUSQUIN	Jacques	517	87 Boulevard Louise Michel	SOMAIN	59490
ISSAAD	Othman	20	18 Rue du priez	LILLE	59800
IVART	Johnny	150	62 Rue d'Oran	CALAIS	62100
JEANNIN	Jean	238	46 Avenue des Ombrages – Villa Opaline	LE TOUQUET	62520
JOLY	Didier	19	338 Rue Robelin	OYE Plage	62215
JONIAUX	Laurent	516	1 Rue du Pont du Houblon	MARCHIENNES	59870
KENNEY	William	12	18 Rue Chopin	SANGATTE	62231
KESSEL	Olivier	472	48 Rue de la Vallée du Cellier	NOEUX LES MINES	62290
KOWALCZYK	Karim	326	10 Rue Pierre Bérégovoy	LABOURSE	62113
LABASQUE	Lucien	23	37 Route de Wierre	LONGFOSSE	62240
LABRANCHE	Roger	207	2 Rue Maryse Bastié	WIMEREUX	62930
LACHEVRE	Bernard	195	514 Chemin Départemental 940	SANGATTE	62231
LACROIX	Enzo	184	1 Boulevard de la Liberté	OUTREAU	62230
LACROIX	Jacques	380	1 Impasse des Bleuets	COULOGNE	62137
LAFORGE	Serge	401	15 Rue Victor Hugo	RINXENT	62720
LALIRE	Charles	240	2 Résidence Hélène Boucher – Appt 16	LE PORTEL	62480
LAMART	Pierre-Michel	419	29 Route de Brunembert	BOURNONVILLE	62240
LAMESCH	Patrick	247	13 Avenue John Kennedy	BOULOGNE SUR MER	62200
LANDY	Jean-Yves	294	636 Rue des Hemmes	OYE-PLAGE	62215
LANNOY	Christophe	339	6 Rue Jean Macé	WISSANT	62179
LANOY	Gérard	149	33 Rue du Merle Blanc	ISQUES	62360
LARZET	Pascal	302	17 Avenue du Pont Major	HESDIN	62140
LASALLE	Dominique	46	6 Rue des Dunes	BLERIOT Plage	62231
LASSALE	Claude	219	1 Rue Hector Berlioz	SAINT LEONARD	62360
LAVOISIER	Michel	417	2 Rue de Béthune	AMBLETEUSE	62164
LE CANU	Joël	405	278 Rue Jean de Poutrincourt	LANCHERES	80230
LEBAS	Adrien	259	12 Rue de la Cédule	LANDRETHUN LE NORD	62250
LEBECQ	René	281	25 Rue Charles Péguy	LE PORTEL	62480
LEBRUN	Alain	147	24 Bis Rue Georges Carpentier	LIEVIN	62800
LECIEX	Fabrice	206	6 Square Hyppolite Renaut	WIMILLE	62126
LECLERE	Loïc	14	100 Rue du Général Leclerc	CALAIS	62100
LECLERE	Daniel	22	964 Route Départementale 940	SANGATTE	62231
LECOINTE	Anthony	168	12 Rue Léon Blum	MARQUISE	62250
LECOQ	Marc	71	34 Route Départementale 1001	NOUVION	80880
LECOUFFE	Julie	270	16 Impasse de la Ronville	AUDEMBERT	62250
LECOURT	Steeve	286	10 Hameau de la Fosse	ANNOEUILIN	59112
LECRIVAIN	Augustin	421	26 Rue de Béthune	CONDETTE	62360
LEDET	Michel	58	79 Rue Viglier	BLERIOT Plage	62231
LEDEZ	Pierre	235	8 Rue de la Marine	LE PORTEL	62480
LEDEZ	Emmanuel	281	23 Rue de l'Egalité	EQUIHEN	62224
LEDOUX	Gérard	25	2 Rue du Monacrin – Bât C Résidence du Mont de Coupes	LE PORTEL	62480
LEDOUX	Laurent	213	19 Rue Eugène Delattre – Appt 9	EQUIHEN	62224

LEFEBVRE	Grégoire	186	4 Place Rihour	LILLE	59000
LEFEBVRE	Dominique	193	19 Rue du Moulin à Vent	LE PORTEL	62480
LEFEBVRE	Philippe	200	6 Rue de l'Aigle	LE PORTEL	62480
LEFEBVRE	Fabien	258	49 Boulevard D'Alprecht Résidence Dumont d'Urville	LE PORTEL	62480
LEFEBVRE	Pierre	457	62 Place du Commandant Ducuing	AUDINGHEN	62179
LEGAY	Nicolas	452	47D Rue des fusillés	GUARBECQUE	62330
LEGRAIN	Jean-Marie	527	449 Route de La Roome	TERDEGHEM	59114
LEMAITRE	Sébastien	296	147 Boulevard de Boulogne. Maison 18	BERCK	62600
LEMOINE	Mickaël	180	83 Rue Raoul Bricchet	RANG DU FLIERS	62180
LENFANT	Joël	441	154 Avenue de Eglantines	CAMIERS	62176
LEPRETRE	Mickaël	7	22 Avenue Pasteur	ETAPLES	62630
LEPRETRE	Christophe	67	16 Rue Victor Hugo	WIMEREUX	62930
LEPRETRE	Charles	342	9 Allée des Ecureuils	ETAPLES	62630
LEQUEUX	Robert	423	1971 Route Départementale 940	SANGATTE	62231
LESIEUX	Dany	355	12 Rue de la Source	FRANCONVILLE	95130
LESSENCE	Alain	135	42 Rue Roger Salengro	CUCQ	62780
LESUISSE	Philippe	389	227 Boulevard Victor Hugo	CALAIS	62100
LETENDART	Pascal	283	80 Cité Bel Air	ETAPLES	62630
LEVEL	Christophe	454	9 Résidence Le Moulin	AUDINGHEN	62179
LHERBIER	Jean-Pierre	100	3 Rue des Hirondelles	SAINT LEONARD	62360
LHERMILLIER	Amos	508	32 Rue du Général Mangin	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
LHEUREUX	David	73	32 bis Rue Charles Cazin	ÉQUIHEN	62224
LIBERT	Jean-Gérard	469	30 Ter Rue Auguste Comte	LE PORTEL	62480
LIENARD	Vincent	64	14 Résidence du Belvédère	AMBLETEUSE	62164
LIENARD	Thomas	295	14 Résidence du Belvédère	AMBLETEUSE	62164
LIGNIER	Dominique	357	1 Rue du Château	DANNES	62187
LIGNIER	Thomas	436	13 Allée des Bemaches Résidence le Clos des Lices	CAMIERS	62176
LIGNIER	Fabien	489	68B Rue de l'Église	DANNES	62187
LISSE	Christian	226	7 Rue Paul Forestier	AUDRESSELLES	62164
LOEUILLET	Georges	9	979 Rue Marc Facompré	MERLIMONT	62155
LOUCHET	Cyriaque	187	5 Rue du Merle Blanc	ISQUES	62360
LOUIS	Jean-Paul	444	20 Rue Jean Coquelin	OUTREAU	62230
MACHOWSKI	Jean	224	57 Rue Clémentine	CUCQ	62780
MACQUET	Thierry	2	15 Rue de l'Anclen Moulin Beaussault	BERCK	62600
MACQUET	Philippe	145	11 Rue de Schmallenberg	WIMEREUX	62930
MACQUET	Dominique	275	21 Rue des Grognards	BERCK	62600
MACQUET	Benoît	486	115 Rue du Haut Banc	BERCK	62600
MAGNIER	Alain	93	9 Rue Louis Baude	EQUIHEN	62224
MAGNIER	Christophe	246	3 Square Pablo Picasso	OUTREAU	62230
MAGNIER	Valentin	267	5 Rue Louis Baude	EQUIHEN	62224
MAGNIER	Pascal	379	13 Route de Boulogne	CAMIERS	62176
MAGNIER	Marc	459	3 Rue de l'Église	SANGATTE	62231
MAGNIER	Yves	520	693 Route Départementale 940	SANGATTE	62231
MAGNIER	Philippe	268	29 Rue Nationale	AMBLETEUSE	62164
MAHIEU	Ludovic	512	2 Rue Jules Michelet	LONGUENESSE	62219
MAILLOT	Cyril	16	32 Rue Georges Guynemer	WIMEREUX	62930
MAILLOT	Bernard	17	121 Avenue François Mitterrand	WIMEREUX	62930
MAILLOT	Jean-Louis	18	16 Rue Raymond Poincaré	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
MAILLOT	Olivier	308	4 Rue de la Fontaine du Roy	AMBLETEUSE	62164
MAISON	Jean-Paul	75	37 Rue du Maréchal Ney	WIMILLE	62126
MAISON	Eric	77	10 Place Montesquieu	WIMILLE	62126
MALFOY	Patrick	368	46 Rue Voltaire	WISSANT	62179
MALFOY	Pascal	451	9 Rue des Garennes	AMBLETEUSE	62164
MANIEVA	Thérèse	416	160 Rue de Paris Résidence Baltimore – Appt 25	LE TOUQUET	62520
MANOURY	René	113	318 Rue de la Canche	BEURAINVILLE	62990
MAQUET	Patrick	484	25 Boulevard de Presles	SOISSONS	02200
MARCHAL	Georges	358	43 Bis Rue de la Latte – Appt B32	RONCQ	59223

MARCHELEK	Nathalie	435	35 Rue des Casernes	AUDRESSELLES	62164
MARCO	Dominique	381	9 Rue du Commandant Ducuing	WIMEREUX	62930
MARLARD	William	439	Les Sables Blancs – Appt 3 Route de Marquise	WISSANT	62179
MARMIN	Jean-Claude	99	21 Rue d'Aubengue	WIMEREUX	62930
MARQUANT	Bruno	229	34 Rue de la Champagne	GRENAVY	62160
MARQUANT	Sébastien	354	566 Rue de la Gendarmerie	HOUDAIN	62150
MARTINI	Serge	1	59 Avenue de la Manche	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
MARTINOT	Eric	290	187 Avenue de L'Hippodrome	LAMBERSART	59130
MASCOT	Jean-Pierre	277	9 Rue Guynemer	SANGATTE	62231
MASCOT	Phillippe	304	10 Rue Cézanne Résidence Louis Blériot – Appt 10	LE PORTEL	62480
MASSON	Patrick	86	31 Rue de Reims	LE PORTEL	62480
MASSON	Denis	422	2 Rue du Clos des Lilas	FRESNES SUR ESCAULT	59970
MAYET	Laurent	132	130 Rue des Hauts Fourneaux	OUTREAU	62230
MERLIN	Jean-Marie	152	6 Rue Léon Blum	EQUIHEN	62224
MERLIN	Christian	170	101 Rue de l'Aubépine	OUTREAU	62230
MERLIN	Fabrice	333	22 Rue Louis Baude Résidence Les Hures	EQUIHEN	62224
MERLIN	Michel	349	13 Rue du Beurre Fondu	EQUIHEN	62224
MERLIN	Gérard	424	3 Rue Louis Baude Résidence Les Hures	EQUIHEN	62224
MERLIN	Jean-Louis	442	46 Rue Charles Cazin	EQUIHEN	62224
MERY	Jacques	398	28 Chemin Génty	BERCK	62600
MEUNIER	Henri	378	17 Rue Raymond Potier	ANNAY SOUS LENS	62880
MEVAERE	Stéphane	311	12 Allée des Paquerettes	OYE Plage	62215
MICHELIS	Patrick	447	34 Westhille	ZEDELGEM (Belgique)	8210
MINET	Daniel	60	25 Rue des Dunes Résidence des Jonquilles - Appt 10	ÉQUIHEN	62224
MINY	Jacques	388	21 Rue Soubitez	BERCK	62600
MOIRET	Stéphanie	509	5 bis Ruelle Gaillon	CHAUMONT	52000
MOLMY	Xavier	498	16 Rue des Presles	BEUVREQUEN	62250
MOREAU	Bernard	199	54 Rue de Colmar	CAMBRAI	59400
MORLET	Thierry	143	26 Rue du Moulin	TOURCOING	59200
MOURMAND	Charles	205	542 A Cité Bressloff Rue de Marlborough	SAINT MARTIN BOULOGNE	62280
MUTNIK	Alain	371	26 Rue Léo Lagrange	LIEVIN	62800
NICLAEYS	Jean-Luc	528	88 Chemin du Halage	BEUVRY	62660
NICOLAS	Cyril	352	10 Résidence du Moulin	AUDINGHEN	62179
NOEL	Christian	85	3 Rue Paul Fort	OUTREAU	62230
O	Pascal	196	5 Bis Rue du Faubourg de Béthune	LILLE	59000
O	Raphaël	198	408 Rue Gustave Danquin	AUDRESSELLES	62164
OCTOR	Christelle	3	10 bis Rue Bicêtre	ETAPLES	62630
OCTOR	Jean-Pierre	53	42 Place du Général de Gaulle	ETAPLES	62630
OFFROY	Dominique	178	10 Rue d'Étaples	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
OGES	Michel	89	8 Rue Anatole France	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
OGES	Pascal	285	73 Rue Auguste Comte	OUTREAU	62230
PANNEQUIN	Dominique	94	118 Rue Jules Massenet	OUTREAU	62230
PAQUET	Serge	191	28 Rue du Muguet	MERVILLE	59660
PARZYSZ	Richard	156	28 Bis Rue François Mercier	PELVES	62118
PASQUIER	Alex	142	74 Rue Royon de la Molière	GROFFLIERS	62600
PAWELCZYK	Christian	214	44 Bis Rue de l'Hopital	RAIMBEAUCOURT	59283
PÉDRON	Dominique	412	2 Rue du Château	DANNES	62187
PENEL	Jean	338	16 Résidence Chantoverent	AMBLETEUSE	62164
PENEL	Thierry	406	11 Route Nationale	AMBLETEUSE	62164
PENNIEZ	Roland	298	1209 Route du Cap	AUDINGHEN	62179
PERARD	Samuel	499	78 Noirbernes	AUDEMBERT	62250
PERRAULT	Marc	510	24 Chemin Sagnier Résidence Les Courts Dizeaux	BOISJEAN	62170
PERRET	Hervé	315	5 Rue Michel Dard	AIRE SUR LA LYS	62120
PETIT	Marc	161	493 Avenue de Marseille	STELLA Plage	62780
PICOUT	Kevin	66	12 Rue Antoine Minet	OUTREAU	62230

PIED	Gérard	50	28 Rue de Constantine	BERCK	62600
PIELACH	Fabrice	374	72 Rue Adolphe Thiers	BOULOGNE SUR MER	62200
POILANE	Christian	409	115 Avenue du Boulonnais	MERLIMONT	62155
POLLAERT	Marceau	13	115 Rue du Languedoc	OYE Plage	62215
PONCHAUX	Christian	340	42 Rue Bailleul	HAZEBROUCK	59190
PONT	Augustin	449	6 Rue Jacques Duclos	EQUIHEN	62224
PONTZEELE	Michel	387	1981 Grande Rue du Petit Courgain	CALAIS	62100
PORQUET	Denis	72	25 Rue de l'Aérodrome	AMBLETEUSE	62164
POULAIN/SIAME	Francine	353	11 Résidence du Moulin	AUDINGHEN	62179
POURE	André	468	423 Route du Cap Gris Nez	AUDINGHEN	62179
PREVOST	Francis	428	5 Rue Victor Lecouffe	WISSANT	62179
PRIEUR	Christian	96	32 Avenue Jean-Baptiste Gournay	LE PORTEL	62480
PRUVOST	Jean Fred	92	1 Cour du Centre	BOULOGNE SUR MER	62200
PRUVOST	Bruno	253	2 Résidence du Bosquet	CAMIERS	62176
PRUVOST	Serge	351	33 Rue Saint Gabriel	CAMIERS	62176
PRUVOST	Pierre-Antoine	369	36 Résidence Les Rossignols	CAMIERS	62176
PUKASZEWSKI	Alexandre	519	4 Chaussée de Brunehaut	CAUCHY A LA TOUR	62260
QUENEHEN	Claude	396	25 Rue Huret Lagache	CONDETTE	62360
QUEVAL	Eugène	525	10 Rue Jean Molinet	BOULOGNE SUR MER	62200
RABAULT	Alain	407	67 Avenue des Tamaris	NEUFCHATEL HARDELLOT	62152
RAMET	Didier	264	18 Résidence Beauregard	CAMIERS	62176
RAMET	Benoit	282	132 Rue d'Hérimetz	PARENTY	62650
RAMET	Christophe	293	6 Rue Jean-Baptiste Bonvoisin	ETAPLES	62630
RAMET	Thomas	360	3 Rue du Bosquet Résidence Chacunchez Soi	Camiers	62176
RAULT	Daniel	68	9 Rue Pilâtre de Rozier	WIMILLE	62126
RAULT	Dominique	119	22 Rue du Communal	COLEMBERT	62142
REGNIER	Luc	280	158 Rue Carnot Résidence La Baile Epoque – Appt B 05	WIMEREUX	62930
RENAUX	Daniel	27	67 Rue de Tateville	LONGVILLIERS	62630
RIGAUX	Thierry	108	78 Rue de la Plage	AUDINGHEN	62179
RINGOT	Harold	230	55 Rue du Baston	WIMEREUX	62930
ROGEE	Andy	324	88 Rue Pierre Ange Romain	WIMILLE	62126
ROSE	Ludovic	82	29 Rue Albert Thomas	OUTREAU	62230
ROUABAH	Samir	47	5 Rue des Pétreis	ETAPLES	62630
ROUX	Jean Marc	471	3 Résidence Le Camp Saint Pierre	BEUTIN	62170
ROUZEE	Patrice	276	422 Rue Edouard Quénu	AUDRESSELLES	62164
ROYER	Eddy	185	3 Rue Coluche	RETY	62720
RUDANT	Jean-Michel	41	47 Avenue du Boulonnais	MERLIMONT	62155
SAINTENOY	Laurent	385	28 Bis Rue de Fleurus	ORCHIES	59310
SAINTIN/SAMARCQ	Marie	372	33 Rue Napoléon	WIMEREUX	62930
SAMARCQ	Patrick	244	68 Rue de la Bassée	LILLE	59000
SANDRAS	Jean-Claude	390	47 Rue Robert Deschamps	CALAIS	62100
SAUVAGE	Joël	61	4 Résidence Beauregard	CAMIERS	62176
SAUVAGE	Prosper	98	27 Rue de l'Orme	OUTREAU	62230
SAUVAGE	Jean-Pierre	491	148 Avenue de la Forêt	LA CAPELLE	62360
SEILLIER	Philippe	305	20 Avenue François Mitterrand	WIMEREUX	62930
SEILLIER	Frédéric	306	68 Rue des Breux	AUDINGHEN	62179
SERGENT	Jean-Paul	174	12 Square Louis Blanqui	OUTREAU	62230
SETRERRAHMAN	Farid	40	98 Rue du Docteur Calot Résidence Douceur Marine – Appt 212	BERCK	62600
SORET	Benjamin	377	Résidence Salvador Allendé Bât 2 – Appt 2	SAINT ETIENNE AU MONT	62360
SOUBISE	Vincent	90	5 Rue de Folkestone – Bât D – Appt 400	BOULOGNE SUR MER	62200
SOURDEVAL	Robert	256	141 Allée des Colverts	CAMIERS	62176
STEEGMANS	Franck	78	5 Chemin de Hesdin	AZINCOURT	62310
STOPIN	Jérémy	392	121 Rue Vigier	SANGATTE	62231
TATON	Bernard	130	21 Rue Alfred de Vigny	WIMEREUX	62930
THOBOIS	Alain	243	31 Rue des Bergeronnettes	BULLY LES MINES	62160
THOMASSET	Vincent	254	9 Rue des Chardonnerets	WIMEREUX	62930
TISON	Dominique	370	123 Impasse du Petit Garde	RANG DU FLIERS	62180

TISSERAND	Jean-Louis	443	3 Impasse Vallée Hénot	EQUIHEN	62224
TOURNEUR	Jean-Luc	241	13 Rue Jean-Sébastien Bach	OUTREAU	62230
TOWLE	Raymond	497	15 Résidence Le Bosquet	ESCALLES	62179
TRAVACIO	Reynaldo	48	106 Avenue du Platier	OYE Plage	62215
TROLET	Bruno	314	39 Rue Mignard	CALAIS	62100
TROLET	Dominique	316	17 Rue Jules Martin – Bât c – Appt 10	CALAIS	62100
TURLOTTE	Patrick	215	16 Rue du Casino	MERLIMONT	62155
VAMBRE	Pierre	506	69 Allée des Acacias	SAINTE CECILE	62176
VANDENBROUCKE	Jean-Lou	501	80 Rue Emile Lemaitre	BOULOGNE SUR MER	62200
VANDENWEGHE	Bernard	313	150 Rue de l'Hippodrome	TOURCOING	59200
VANTORNOUT	Bernard	273	5 Rue Jules Ferry	RINXENT	62720
VERDIN	Jean-Pierre	189	93 Allée des Roses	MARCK	62730
VERFAILLIE	Dimitri	433	Tempelierstraat 50	GISTEL (Belgique)	8470
VERGEADE	Franck	330	28 Lotissement Le Clos des Hautes Voies	SAINTE LAURENT	08090
VERGUIER	Gérard	237	3 Boulevard Pouget – Appt 55	LE TOUQUET	62520
VERON	Franck	475	145 Rue Saint Michel	OUTREAU	62230
VEROVE	Reynald	397	32 Allée des Grisards	OYE Plage	62215
VERSCHUEREN/HONVAULT	Dominique	341	5 Rue Gambatta	WISSANT	62179
VETU	Jacques	8	2900 Boulevard de France	CUCQ	62780
VOLANT	Gilles	107	90 Rue du Mont Jean	BONNINGUES LES CALAIS	62340
WADOUX	Hubert	103	14 Rue Henri Bodot	GRAND FORT PHILIPPE	59153
WADOUX	David	104	328 Rue de Paradis	HINGES	62232
WADOUX	Alain	453	40C Rue des Petites Neuville	VERTON	62180
WANPOUILLE	Serge	126	13 Rue Césaire Gournay	LE PORTEL	62480
WARTELLE	Christian	37	2 Rue Pierre et Jacques de Wissant Bâtiment E – Appt 9	WISSANT	62179

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du 26 novembre 2020 portant délivrance des autorisations de pose d'un filet fixe dans la zone de balancement des marées dans le département du Pas-de-Calais pour l'année 2021.

Pour le Préfet,
Le directeur adjoint délégué à la mer et au littoral

Yvan GUITON

Annexe 2 : Liste des demandes refusées – Année 2021

Motif : Non rendu de la déclaration statistique du 1er janvier 2020 au 31 août 2020

Nom	Prénom	Adresse	Ville	Code Postal
BAILLET	Kévin	28 Résidence du Moulin	AUDINGHEN	62179
BETAZ	Daniel	373 Rue de Bogota	CALAIS	62100
BIENCOURT	Serge	6 Rue du 19 Mars 1962	ANNAY SOUS LENS	62880
DESCHARLES	Daniel	11 Rue Codron Carlu	ETAPLES	62630
DESSURNE	Gilbert	7 Rue Charles Beaudelaire	WIMEREUX	62930
DEVLAMINCK	Jean-Louis	36 Rue des Garennes	AMBLETEUSE	62164
FLAHAUT	Rémy	17 Rue de la Fontaine du Roy	AMBLETEUSE	62164
FLEUET	Daniel	15 Rue Nationale	AMBLETEUSE	62164
FORESTIER	Daniel	15 Impasse Vallée Hénot	EQUIHEN	62224
FROMENT	Yves	14 Square Renaut	WIMILLE	62126
JEAN	Lionel	1 Rue des Combattants	ATTIN	62170
LEBLOND	Valéry	8 Résidence Les Iris – 50 Rue des Tilleuls	OUTREAU	92230
LEDOUX	Frédéric	18 Rue du Cap Hornu	EQUIHEN	62224
MASSELOT	Jean-Louis	337 Bern Straete Outtersteene	BAILLEUL	59270
PISSY	Franck	34 Rue du Pizet	CAMPIGNEULLES LES PETITES	62170
POURRE	Patrice	37 Bis Impasse Boulevard du Général de Gaulle	LE PORTEL	62480
VROLAND	Gérard	139 Rue de Bruxelles	CAUDRY	59540
WACOGNE	Henri	10 Rue des Platanes	ETAPLES	62630

Motif : Dossier hors délai

Nom	Prénom	Adresse	Ville	Code Postal
JUSTIN	Dominique	17 Rue du Courgain	BAINCTHUN	62360

COMMISSION LOCALE D'AGRÈMENT ET DE CONTRÔLE NORD

Extrait individuel de la décision
n°AUT-N1-2021-01-28-A-00008790
portant délivrance d'une autorisation d'exercer

L'OPALE PICARDE SECURITE
A l'attention du dirigeant
106 Avenue Michel Malingre
62600 BERCK

La Commission locale d'agrément et de contrôle Nord,

Vu le livre VI du code de la sécurité intérieure, en ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité ;

Vu la demande présentée le 26/01/2021, par le dirigeant ou gérant, pour obtenir une autorisation d'exercer, pour le compte de l'établissement L'OPALE PICARDE SECURITE sis 106 Avenue Michel Malingre 62600 BERCK.

Considérant qu'il résulte de l'instruction que cette demande est conforme aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

DECIDE

Article 1 : Une autorisation d'exercer numéro AUT-062-2120-01-28-20210355976 est délivrée à L'OPALE PICARDE SECURITE, sis 106 Avenue Michel Malingre, 62600 BERCK et de numéro SIRET ou autre référence 50900203600036.

Article 2 : Elle autorise son bénéficiaire à exercer la ou les activités privées de sécurité suivantes :

- Surveillance ou gardiennage

Article 3 : En application des articles L612-16 et L612-17 du code de la sécurité intérieure, la présente autorisation d'exercer peut être retirée ou suspendue à tout moment si les conditions initiales de sa délivrance ne sont plus remplies.

Fait à Lille, le 28/01/2021

Pour la Commission locale d'agrément et de contrôle Nord

La présidente

Anne CORNET

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours administratif préalable obligatoire auprès de la Commission nationale d'agrément et de contrôle du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), située 2-4-6 boulevard Poissonnière - 75 009 PARIS. La Commission nationale statuera sur le fondement de la situation de fait et de droit prévalant à la date de sa décision. Ce recours est obligatoire avant tout recours contentieux. Le recours contentieux peut être exercé auprès du tribunal administratif du lieu de votre résidence dans les deux mois à compter soit de la notification de la décision expresse prise par la Commission nationale d'agrément et de contrôle, soit de l'acquisition de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la Commission nationale d'agrément et de contrôle pendant deux mois à compter de la date de la réception du recours administratif préalable obligatoire.

Le Préfet du Pas-de-Calais
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

DECISION N° 2021-07/DSAC-N/D/D
PORTANT AUTORISATION DE VOLS RASANTS

VU le Règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié établissant les règles de l'air communes et des dispositions opérationnelles relatives aux services et procédures de navigation aérienne, notamment le point SERA 5005 f) 2) ;

VU l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement (UE) n° 923/2012 ;

VU l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 relatif au survol des rassemblements de personnes et d'animaux ;

VU l'arrêté interministériel du 17 novembre 1958 relatif à la réglementation de la circulation aérienne des hélicoptères ;

VU le Règlement (UE) n°965/2012 modifié déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes

VU l'arrêté ministériel du 24 juillet 1991 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs civils en aviation générale ;

VU l'arrêté du 07 septembre 2020 du préfet du Pas-de-Calais accordant délégation de signature à M. Richard Thummel, directeur de la sécurité de l'aviation civile nord à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions les décisions de délivrance, de refus, de suspension et de retrait des autorisations de vols rasants et vu la délégation de signature consentie par le préfet du Pas-de-Calais à M. Laurent Breton, délégué de l'Aviation Civile Hauts de France Nord, en cas d'absence ou d'indisponibilité de M. Richard Thummel,

VU la déclaration déposée par l'exploitant conformément au point ORO.DEC.100 du règlement (UE) n°965/2012 précité et l'accusé réception de déclaration d'activité du 04 juin 2019

VU la demande de la société Aéro Fun Formation en date du 25 janvier 2021

DECIDE

Article 1er : Conformément au paragraphe SERA 5005 f) 2) du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 modifié précité, la société Aéro Fun Formation est autorisée à effectuer des vols rasants ailleurs qu'au-dessus des zones à forte densité, des villes ou autres agglomérations, ou de rassemblements de personnes en plein air, selon les règles de vol à vue de jour, pour la pratique des opérations suivantes :

Prise de mesures pour cartographie/prises de vues aériennes

Article 2 : Cette autorisation est accordée pour une période de six mois à compter du 29/01/2021 au-dessus du département du Pas-de-Calais et de la Somme sous réserve du respect par le demandeur des conditions visées en Annexe. Cette autorisation peut être renouvelée. La demande de renouvellement devra être effectuée au plus tard vingt jours avant la date de fin de validité de la présente autorisation.

Article 3 : Cette autorisation est soumise au respect des prescriptions énumérées en annexe jointe qui devront être portées à la connaissance des équipages de conduite des vols. Elle pourra à tout moment être suspendue en cas d'infraction constatée et ce jusqu'à règlement du litige et ne saurait en aucun cas être invoquée pour restreindre la responsabilité du pilote en cas de litige.

Article 4 : Tout changement de raison sociale ou d'adresse devra faire l'objet d'une nouvelle demande. En cas de cessation d'activité, la direction de l'aviation de la sécurité de l'Aviation civile Nord doit être immédiatement avisée.

Article 5 : Voies de recours : En application de l'article R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut être contesté devant la juridiction administrative compétente, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (Préfecture du Pas-de-Calais) ou d'un recours hiérarchique (ministère de la transition écologique). Le recours gracieux ou/et hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Article 6 : Cette autorisation remplace toute autorisation antérieure accordée aux aéronefs et pilotes exploités en vols rasants par l'opérateur

Pour le Préfet et par délégation
Le délégué de l'Aviation Civile Hauts de France Nord



M. Laurent Breton

PJ : Conditions techniques et opérationnelles

ANNEXE : Conditions techniques et opérationnelles

DECISION N° 2021-07/DSAC-N/D/D

RÈGLEMENTATION

L'exploitant doit procéder aux opérations précitées conformément à l'ensemble des exigences techniques et opérationnelles applicables :
du règlement (UE) n°965/2012 modifié déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux opérations aériennes,
de l'arrêté du 24 juillet 1991 relatif aux conditions d'utilisation des aéronefs en aviation générale.

RÉGIME DE VOL ET CONDITIONS METEOROLOGIQUES

Les opérations seront conduites en conformité avec le point SERA.5001 du règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 modifié et le point FRA.5001 de l'arrêté du 11 décembre 2014 modifié relatif à la mise en œuvre du règlement d'exécution (UE) n° 923/2012.

1. HAUTEURS DE VOL ET CONDITIONS OPERATIONNELLES

Tout aéronef monomoteur, y compris les hélicoptères, doit toujours pouvoir effectuer un atterrissage forcé en cas de panne moteur, sans mettre en danger les personnes et les biens à la surface.

L'exploitant doit définir des hauteurs et des distances minimales supérieures ou égales à :

Prises de vue aériennes

Au-dessus du sol ou de l'eau : **50 m**

Distance minimale par rapport aux habitations et aux navires

Hélicoptère : **100 m**

Avions/U LM : **150 m**

Distance latérale minimale par rapport au bord de l'eau en période de fréquentation des plages : **300 m**

L'exploitant devra s'assurer que l'aéronef proposé possède des performances adaptées aux conditions de travail envisagées (charge, centrage et configuration en particulier pour le type d'évolution).

Le pilote devra identifier des zones où il existe des obstacles artificiels pour déterminer ses trajectoires.

Observation/Surveillance

Au-dessus du sol ou de l'eau : hauteur adaptée au travail à effectuer

Distance minimale par rapport aux habitations et aux navires

Hélicoptère : 2 fois le diamètre Rotor

Avions/U LM : 150 m

Distance latérale minimale par rapport au bord de l'eau en période de fréquentation des plages : 300 m

Hélicoptères

Hors itinéraire publié : 300 m au-dessus de l'obstacle le plus élevé dans un rayon équivalent à une minute de vol autour de la position estimée de l'aéronef. Excepté lorsqu'il suit un itinéraire spécifiant une altitude de vol, le pilote est responsable du franchissement des obstacles



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2. PILOTES

Opérations AIR OPS SPO et NCO

Les pilotes doivent disposer de licences professionnelles conformes au règlement AIRCREW avec un certificat médical de classe 1.

3. NAVIGABILITE

Les aéronefs utilisés sont titulaires d'un Certificat de Navigabilité valide ou pour un ULM de classe 5, d'une carte d'identification valide ;

Les modifications éventuelles de l'appareil dues au type de l'opération spécialisée devront avoir été approuvées par l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne (AESA) ou par l'Etat d'immatriculation de l'appareil ;

4. DIVERS

Le vol ailleurs qu'au-dessus des zones à forte densité, des villes ou autres agglomérations, ou de rassemblements de personnes en plein air n'est autorisé qu'au-dessus de la zone d'opération (terrains de cultures et d'épandage, ligne de tension à surveillance, etc) et exclusivement pour l'exécution de ces opérations. Les vols de reconnaissance préalable sont compris dans cette autorisation ;

Le vol ailleurs qu'au-dessus des zones à forte densité, des villes ou autres agglomérations, ou de rassemblements de personnes en plein air doit respecter le statut des espaces aériens traversés ;

Les pilotes et l'exploitant doivent vérifier que les zones dans lesquelles s'effectue le vol ailleurs qu'au-dessus des zones à forte densité, des villes ou autres agglomérations, ou de rassemblements de personnes en plein air, ne sont pas soumises à des contraintes de hauteur minimale autres que celles fixées dans le paragraphe SERA 5005 f) 2) du règlement d'exécution (UE) n°923/2012 précité.

Les pilotes et l'exploitant doivent respecter la réglementation en vigueur et les réglementations particulières à l'activité qu'ils pratiquent (épandage, photographie, publicité, etc)

La présence à bord de toute personne n'ayant pas une fonction en relation avec le but du vol est notamment interdite lors des vols effectués dans le cadre d'une opération spécialisée. Les personnes qui sont admises à bord des appareils doivent avoir des fonctions en relation avec les opérations effectuées et ceci doit être clairement défini dans le manuel d'activité particulière ou le manuel d'exploitation (Task Specialist).

L'information des riverains ainsi que l'évacuation de tout ou partie de la zone concernée pourront, dans certains cas exceptionnels de très basse altitude, être décidées par le préfet du département.